

Août : prérentrée

la cgt ÉDUC

CALENDRIER STAGIAIRE 2023/2024

1 PV d'installation
Reclassement

8 Résultats mutations

11 Phase d'ajustement

2 VS

7 Rapport d'évaluation

10 Commissions de titularisation

4 Mutations inter

5 Résultats Mutations

12 Dernières affectations Septembre

3 Élections INSPE

9 Jurys de titularisation

6 Mutations intra
Rapport d'évaluation

10 **Juillet** : Commission de titularisation, vous êtes convoqué-es pour expliquer votre année. Le jury peut revenir sur sa décision initiale de renouvellement et vous pouvez être titularisé-e.

11 **Juillet** : phase d'ajustement : résultats des premières affectations à l'année pour les Titulaires de Zones de Remplacement (TZR) qui n'ont pas eu de poste fixe

1 **1^{ère} semaine de rentrée** : pour officialiser votre affectation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation. Vous devez donner les pièces nécessaires pour votre reclassement.

2 **Courant septembre**, 2nd degré : vous devez signer votre ventilation de services.

3 **Octobre/novembre** : élection au conseil d'école de l'INSPE. Contactez-nous pour monter une liste qui vous représente

4 **Novembre/décembre** : vous devez vous inscrire sur SIAM pour votre mutation inte- académique pour le second degré (choix de l'académie) et pour votre mutation interdépartementale pour le premier degré (choix de votre département).

5 **Janvier** : vous obtenez le résultat de votre mutation et vous pouvez nous contacter pour monter un dossier de recours auprès du ministère si vous avez une mutation aberrante.

6 **Mars/avril** : inscriptions pour le mouvement intra académique (voeux de postes à formuler) pour le 2nd degré. Inscriptions pour le mouvement départemental (pour le 1^{er} degré). Rapport évaluation du 2^{ème} trimestre du/de la tuteur-trice, de la-du chef-fe d'établissement.

7 **Mai** : rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du/de la tuteur-trice, du/de la chef-fe d'établissement et de l'inspecteur-trice.

9 **Juin** : Un jury se réunit pour déterminer de votre titularisation, ou bien vous propose un renouvellement voire un licenciement.

Contact :

inspe@cgteduc.fr